

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 14 février 2022 à 19 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis sous la présidence de Madame la mairesse Jocelyne Lafond.

Sont présents le conseiller M. Michel Miller et les conseillères Mesdames Louise Drouin, Linda Laurence et Annie Leduc

La directrice générale, greffière-trésorière est également présente ainsi que la directrice adjointe.

Les sièges numéro 2 et 3 sont vacants.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10405-02-2022**

**Vidéoconférence**

CONSIDÉRANT le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui à été déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui reconduit cet état d'urgence, à partir du 31 décembre 2021,

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenu à huis clos et que les membres du conseil et les officiers soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Drouin appuyé par Michel Miller et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée

\*\*\*\*\*

La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 30.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10406-02-2022**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Annie Leduc  
appuyé par la conseillère Linda Laurence

et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec ajout au point 3` et adopter la séance extraordinaire du 17/01/2022` et au point 13. ajouter 13.1 Soumission Candock, 13.2 Formation élus et 13.3 Offre de service P.G.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10407-02-2022**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 17 janvier 2022

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par la conseillère Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10408-02-2022**

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 17 janvier 2022

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par le conseiller Michel Miller  
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2022.

adoptée

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10409-02-2022**

Adoption des comptes

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par la conseillère Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes:

- La liste de chèques générale, des numéros 283 à 333 totalisant 71 484.55 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 janvier 2022.
- La liste de chèques salaires, des numéros 500280 à 500295 totalisant 13 318.86 \$ portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 janvier 2022.
- Et deux paiements Accès-D un pour les pages jaunes de 9.66 \$ et un pour Pitney Works de 250.31 \$ achat de timbres.

adoptée

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE:**

- La FQM demande la couverture cellulaire sur l'ensemble du Québec.
- Infoexpress de l'UMQ nous informe sur le nouveau programme visant à appuyer la création de logements abordables.
- Association des personnes handicapées visuelles et aveugles des Laurentides.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10410-02-2022**

Entériner l'embauche temporaire d'un pompier de Ferme-Neuve

Il est proposé par la conseillère Annie Leduc,  
appuyé par la conseillère Linda Laurence  
et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Stéphane Papineau pour une  
période indéterminé, jusqu'à ce qu'un de nos pompiers ait réussi la  
formation qui permet de manipuler l'autopompe.

adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10411-02-2022**

**Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport  
annuel 2021**

Attendu que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la  
MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que  
chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités  
annuels;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de  
présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle  
intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Sainte-  
Anne-du-Lac en lien avec le plan de mise en œuvre locale  
adopté et intégré au schéma :

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Laurence, appuyé  
par le conseiller Michel Miller et résolu à l'unanimité que le rapport  
d'activités 2022, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la  
Sécurité Publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10412-02-2022**

Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales  
Reddition de comptes 2021

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation  
de 313 003 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour  
l'année civile 2021;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent  
l'entretien courant préventif des routes locales 1 et 2 ainsi  
que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la  
responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de la conseillère Louise Drouin,  
appuyé par le conseiller Michel Miller, il est unanimement  
résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-du-  
Lac informe le ministère des Transports de l'utilisation des  
compensations visant l'entretien courant et préventif des  
routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés  
sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien de routes locales.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10413-02-2022**

Publication sur SEAO des plans et devis pour les travaux Tour-du-Lac.

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac s'est vu accordé une aide financière du ministère des Transports du Québec pour un montant de 2 643 262\$ pour des travaux qui doivent être effectués au plus tard le 11 novembre 2022;

Attendu que les plans et devis pour ces travaux ont été confectionnés par l'Équipe Laurence;

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence appuyé par le conseiller Michel Miller

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale Mme Lise Lapointe de demander à l'Équipe Laurence de publier sur SEAO l'appel d'offre pour les travaux de réfection du chemin Tour-du-Lac.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10414-02-2022**

Dépôt des rapports de travail

Il est proposé par la conseillère Annie Leduc appuyé par la conseillère Linda Laurence

et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiment et technicienne en assainissement de l'eau, de la responsable de la vie communautaire, culturel et des loisirs et de la préposée à l'entretien de l'Hôtel de Ville et de la salle paroissiale pour le mois de janvier 2022.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10415-02-2022**

**PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus des Laurentides ont placé, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus des Laurentides ont réitéré parmi les actions à prioriser pour la prochaine année, celle de contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances, et de recherche et d'occupation d'emplois de qualité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec entier fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région des Laurentides, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement ; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes des Laurentides sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 12,8 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus et qu'un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail des Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** les Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) organisent, du 14 au 18 février 2022, une nouvelle édition des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « **Nos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci souhaitent rendre hommage cette année à la résilience dont font preuve les élèves et les étudiants, et qu'elles visent à générer des centaines de genres de la part de l'entourage et de la population, de manière à insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours, à contribuer à les motiver de poursuivre et à donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE LEDUC, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINDA LAURENCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**DE PROCLAMER les 14, 15, 16, 17 et 18 février 2022 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**

**D'appuyer les Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé et des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire des Laurentides une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;**

De faire parvenir une copie de cette résolution aux Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) [info@prel.qc.ca](mailto:info@prel.qc.ca)

adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10416-02-2022**

Liste officielle

Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier du 12 mai 2022

Il est proposé par le conseiller Michel Miller  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité:

- D'approuver la liste officielle de Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier du 12 mai 2022.
- D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière Madame Lise Lapointe à faire parvenir ladite liste à la MRC d'Antoine-Labelle.
- De demander à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder à la vente.
- De déléguer la conseillère Madame Annie Leduc pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac s'il n'y a pas de preneur.
- De nommer la conseillère Madame Linda Laurence à titre de substitut, advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée.

adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10417-02-2022**

Dépôt de l'inventaire des biens de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par la conseillère Linda Laurence  
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'inventaire des biens de la municipalité, mis à jour par la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiment et technicienne à l'assainissement de l'eau Madame Manon Melançon et complété par la directrice générale secrétaire-trésorière Madame Lise Lapointe.

adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10418-02-2022**

Nommer mairesse suppléante et substitut  
du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2022

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par le conseiller Michel Miller

et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Madame Annie Leduc, maire suppléant du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2022, de l'autoriser à signer les chèques et autres documents et de la mandater pour siéger aux séances des maires et ce, en l'absence de la mairesse Madame Jocelyne Lafond.

Il est de plus résolu de nommer la conseillère Madame Linda Laurence, à titre de substitut, advenant le cas où la mairesse et le maire suppléant soient absents.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10419-02-2022**

Demande du Groupe Thompson (1974) inc.

Le Groupe Thompson (1974) inc. a relancé une nouvelle fois la municipalité, demandant à être reconnu comme un OBNL,

Attendu que le Groupe Thompson a ses activités sur la Zec Lesueur;

Attendu que cela ne fait pas partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac mais sur un TNO régis et taxés par la MRC d'Antoine-Labelle;

Attendu que la population s'est déjà prononcée par le passé en étant contre le fait que la municipalité reconnaisse le Groupe Thompson comme OBNL;

Attendu que le conseil précédent avait aussi voté contre;

Attendu qu'un OBNL, Organisme à but non lucratif, est un organisme qui œuvre dans sa municipalité bénévolement pour diverses activités pour le bien être de sa communauté.

Attendu que le Groupe Thompson ne répond pas à ces critères;

En conséquence

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence et appuyé par le conseiller Michel Miller et résolu à l'unanimité de ne pas reconnaître le Groupe Thompson (1974) inc. comme OBNL.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10420-02-2022**

Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec de Laval été 2022

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par la conseillère Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense, s'il y a lieu, de 145 \$ par athlète participant de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10421-02-2022**

Aide financière Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier.

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par la conseillère Linda Laurence

et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 564\$ tel que demandé à la Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10422-02-2022**

Démission de deux membres du conseil

Démission de Madame Julie Lebeau pour raison de santé.  
Démission de Madame Line Bigras pour conflit d'intérêt à l'égard du nouveau code d'Éthique et de Déontologie qui sera bientôt en force à la Municipalité.

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par le conseiller Michel Miller  
et résolu à l'unanimité d'accepter les deux démissions mais non sans regret.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10423-02-2022**

Réparation de deux pompes et achat d'une pompe neuve.

Il est proposé par la conseillère Annie Leduc  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité de faire réparer les deux pompes défectueuses selon la soumission reçu de la compagnie Xylem soit 6477.94\$ et 7985.08\$ plus taxes et d'acheter une pompe neuve selon la soumission reçu aussi de Xylem au montant de 15955.\$ plus taxes

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10424-02-2022**

Entériner dépenses égout rue du Lac.

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par le conseiller Michel Miller  
et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses pour un total de 6728.75\$ plus taxes pour avoir débloqué et dégelé les tuyaux dégout sous le pont de la rue du Lac.

adoptée

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est, par la présente, donné par la conseillère Louise Drouin, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur Le code d'éthique et de déontologie des élus, sera présenté pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal.

\*\*\*\*\*



MADA

Aucune activité sauf la réouverture du gymnase aujourd'hui même.

\*\*\*\*\*

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- Patinoire
- GYM

\*\*\*\*\*

VARIA

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10425-02-2022**

Soumission CANDOCK

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par la conseillère Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'acheter selon la soumission reçu au montant de  
3947.85\$ plus taxes une autre section pour le Quai public sur le lac Tapani.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10426-02-2022**

Formation élues

Il est proposé par la conseillère Louise Drouin  
appuyé par la conseillère Linda Laurence  
et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 796\$ plus taxes pour  
l'inscription de quatre élus à la formation Rôles et responsabilités des  
Élus(es).

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10427-02-2022**

Offre de service PG.

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par la conseillère Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 1127\$ plus taxes pour  
l'installation d'un poste supplémentaire en réseau sur nos modules de PG  
Solution.

\*\*\*\*\*

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10428-02-2022**

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Linda Laurence  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20 h 10.

adoptée

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Lafond, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lise Lapointe, directrice générale  
greffière-trésorière

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipale.